

Démarche : Signalement d'une alerte auprès de la DGAC

Organisme : Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a été désignée par le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 autorité en charge de recueillir et traiter les signalements externes concernant la sécurité du transport aérien adressés par des lanceurs d'alerte.

QU'EST-CE QU'UNE ALERTE ?

L'alerte consiste à signaler ou dévoiler certains faits, en les portant à la connaissance d'un employeur, d'une autorité administrative ou en les rendant publics.

Cette alerte peut intervenir dans le cadre d'une relation professionnelle (par exemple, si vous êtes salarié, agent public, ancien salarié, ou actionnaire) ou en dehors de tout contexte professionnel (par exemple, si vous lancez votre alerte en tant que citoyen, usager d'un service public ou client).

Dans tous les cas, un certain nombre de conditions, doivent être remplies pour pouvoir bénéficier de la protection attachée au statut de lanceur d'alerte. Vous devez remplir les conditions prévues ci-dessous.

QUELS FAITS SONT CONCERNÉS ?

Les informations pouvant être signalées au titre d'une alerte doivent concerner des situations susceptibles de constituer :

- Soit un crime ou un délit (ex : les faits de corruption, le trafic d'influence, le détournement de fonds publics ou privés, la mise en danger de la vie d'autrui) ;
- Soit une menace ou un préjudice pour l'intérêt général (par exemple : des agissements susceptibles de faire courir un danger ou une atteinte à la sécurité du transport aérien) ;
- Soit une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation de la loi ou du règlement, du droit de l'Union européenne, d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ou d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement.

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le Guide du lanceur d'alerte (<https://www.defenseurdesdroits.fr/guide-du-lanceur-dalerte-314>)

Signalement d'une alerte auprès de la DGAC

Seules les informations présentant un caractère illicite ou portant atteinte à l'intérêt général peuvent faire l'objet d'un signalement ou d'une divulgation.

LES SIGNALEMENTS N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMPS DES LANCEURS D'ALERTE EN MATIERE DE SECURITE DU TRANSPORT AERIEN :

- Les retards/annulations de vol ;
- Les refus de remboursement ou silence des compagnies aériennes ;
- Les simples dysfonctionnements dans une entité publique ou privée ;
- Les signalements relevant de la culture juste et du règlement UE n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile.

Je souhaite que mon identité reste anonyme

Vous avez le droit de rester anonyme. Toutefois, nous vous précisons que ce choix rendra plus difficile le traitement de votre alerte et en particulier la vérification de vos allégations. Cela réduira donc vos possibilités de bénéficier du régime de protection des lanceurs d'alerte.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

E-mail

Téléphone

Je souhaite ne recevoir aucun email de notification au sujet de cette déclaration

En renonçant aux e-mails de notifications, vous recevrez un seul et unique email à la suite de l'enregistrement de votre alerte pour vous permettre de consulter le suivi de votre alerte en ligne. Gardez donc précieusement une copie de cet email. Nous vous invitons à créer une boîte mail anonymisée ou dédiée à ce signalement si vous avez des craintes concernant la confidentialité de vos données.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Objet du signalement

A quelle période ces faits se sont déroulés ?

Le signalement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Vous pouvez uploader des fichiers si vous le souhaitez Les extensions autorisées sont : jpg, jpeg, png, pdf, xlsx, xls, docx et doc

Si vous souhaitez joindre un nouveau document après votre déclaration, vous pourrez le faire sur votre espace privé

Signalement d'une alerte auprès de la DGAC
avec les liens de connexion qui vous seront transmis par e-mail.

En soumettant le présent formulaire je déclare :

Avoir eu connaissance des faits allégués

Agir de bonne foi et sans contrepartie financière

Que les informations rapportées portent sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Je certifie avoir pris connaissance du régime juridique défini par la loi XXX. et, sous réserve de l'examen de recevabilité de la DGAC, je considère remplir les conditions pour adresser un signalement dans le champ de l'emploi et/ou de la formation professionnelle et relever du régime de protection des lanceurs d'alerte prévu par cette loi.

J'atteste avoir pris connaissance des mentions d'information relatives au traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du recueil et du traitement de ce signalement.

Je consens à ce que mes données personnelles soient transmises à d'autres administrations publiques que la DGAC si cela est nécessaire pour assurer le traitement de mon signalement.

Je souhaite m'entretenir avec le référent alerte de la DGAC à propos de mon signalement.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Je ne souhaite pas obtenir d'entretien

Je souhaite obtenir un rendez-vous dans les locaux de la DGAC à Paris

Je souhaite recevoir un lien de visioconférence

Si oui, j'indique 5 créneaux de disponibilité du lundi au vendredi entre 10h00 et 18h00 (hors jours fériés) :